



















SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA CHARENTE



Diagnostic Sous-bassin 13

Né

Le diagnostic du SAGE Charente est composé :

- d'un document global de synthèse à l'échelle du bassin,
- de 16 documents ciblés sur 21 sous-bassins identifiés.

Le présent document correspond à l'un des 16 documents ciblé sur le sous-bassin 13



La rédaction de ce document est issue de :

- la déclinaison locale à l'échelle de sous-bassin des données techniques de l'état initial et du diagnostic à l'échelle du bassin de la Charente,
- la concertation locale menée auprès des acteurs à l'échelle de sous-bassin en 2012-2013

Version finale - Janvier 2014



Tél 05 46 74 00 02 *Fax* 05 61 62 65 58

E-mail eptb-charente@fleuve-charente.net









Diagnostic du SAGE Charente

Sous-Bassin 13 : Né

Sommaire

1)	Caractéristiques générales	. 3
	1.1) Cartographie	. 3
	1.2) Masses d'eau	. 6
	1.3) Description : géologie, hydrogéologie, hydrologie	. 7
	1.4) Usages, besoins et enjeux vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques	. 8
2)	Diagnostic des pressions	. 9
	2.1) Aménagements du bassin	. 9
	2.2) Gestion quantitative de l'eau à l'étiage1	12
	2.3) Crues et inondations1	12
	2.3) Pollutions et état qualitatif de l'eau et des milieux aquatiques	13
La	gestion intégrée et le contrat territorial du bassin du Né	L 5
3)	Synthèse de diagnostic de sous-bassin 1	L6





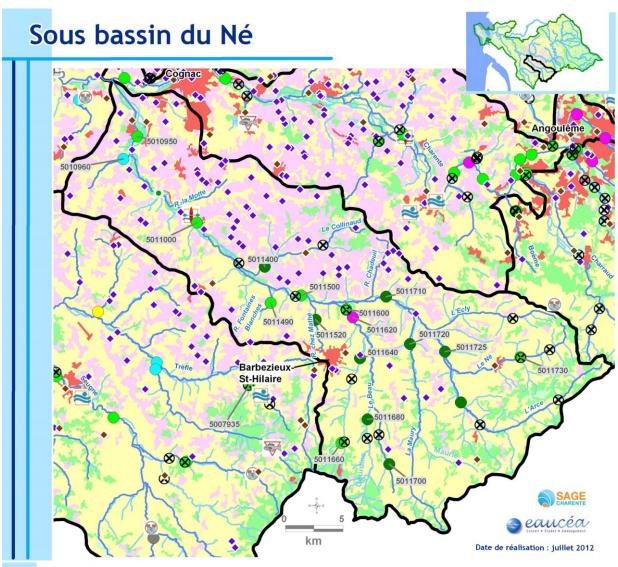
1) <u>Caractéristiques générales</u>

1.1) Cartographie

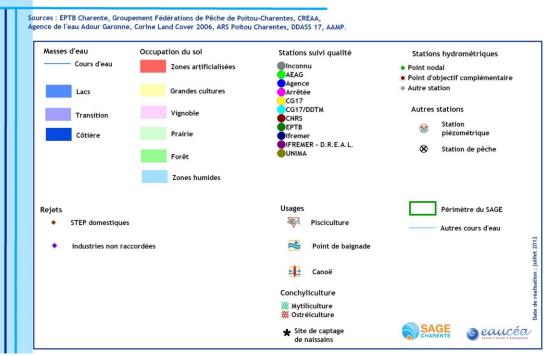
- Carte de l'occupation du sol (Cf. page 4)
- Carte des masses d'eau et des éléments structurants du territoire (capacité de traitement des stations d'épuration (STEP) et rejets domestiques et urbains + rejets des industries non raccordées) (*Cf.* page 5)



Carte de l'occupation du sol sous bassin versant 13



Légende

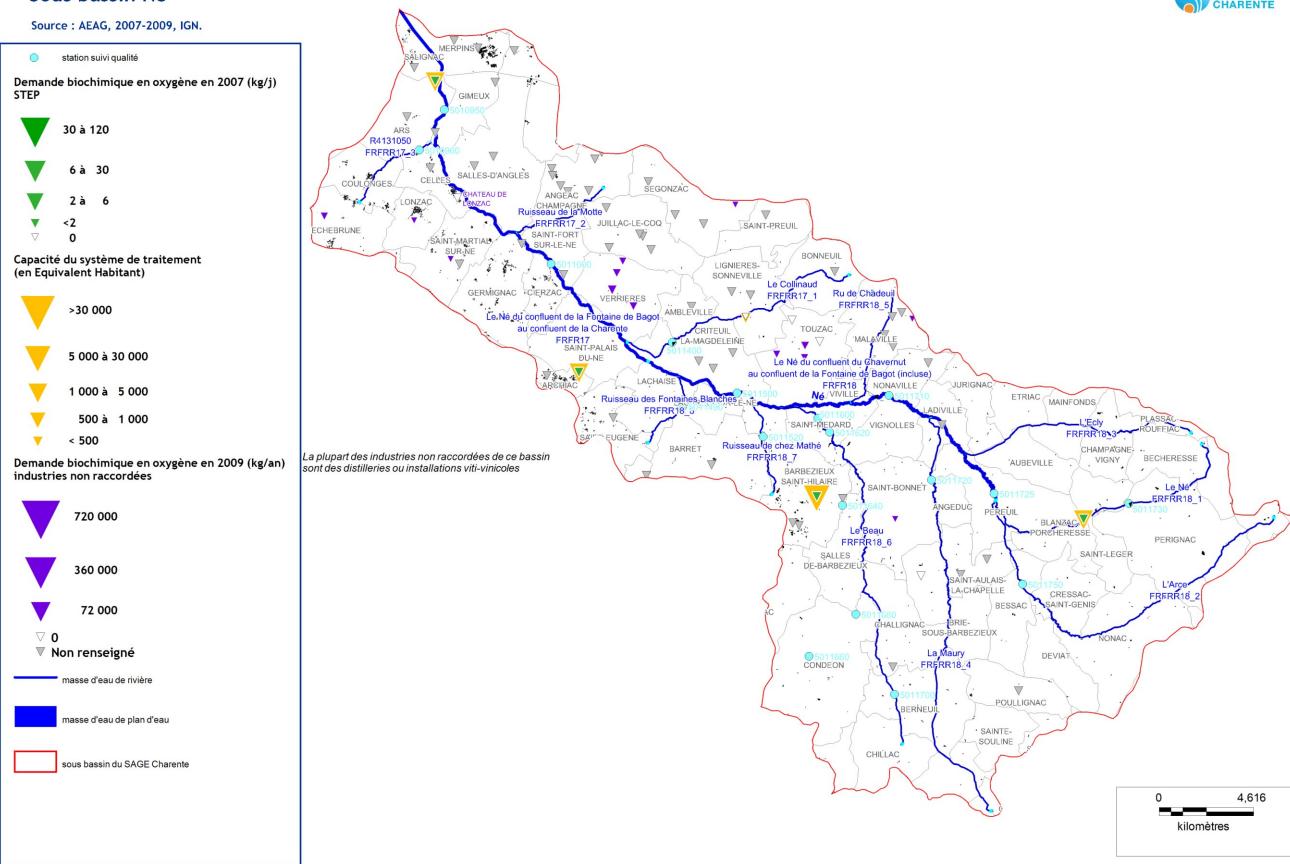






Capacité de traitement des STEP et rejets domestiques et urbains + Rejets des industries non raccordées Sous bassin Né









1.2) Masses d'eau

La notion de masse d'eau a été introduite par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée en 2000. Elle fixe comme objectif l'atteinte du bon état sur l'ensemble des masses d'eau à l'échéance 2015 avec dérogations d'objectif sur les masses d'eau fortement modifiées et d'échéance à 2021 ou 2027 sur justification technique. Les masses d'eau constituent donc le référentiel cartographique élémentaire d'un point de vue réglementaire. Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques (objectif DCE) et d'unité d'interventions pour le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du district Adour-Garonne. Les états représentés dans le tableau ci-dessous sont ceux de l'évaluation du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, élaborés d'après les données 2006-2007.

Il existe 5 catégories de masses d'eau (ME) : cours d'eau (CE) ; plans d'eau ; transition (estuaires) ; côtières (eaux marines le long du littoral) et souterraines. Les eaux souterraines, en lien hydrologique important avec l'ensemble du bassin Charente, sont approchées globalement dans le document global de diagnostic SAGE. Ces masse d'eau sont évaluée soit à partir de mesures issues de stations de suivi (ME mesurées), soit à partir de modélisations issues de caractéristiques intrinsèques et de facteurs de pression (ME modélisées). Aucune masse d'eau du sous-bassin n'est classée fortement modifiée (par suite d'altérations physiques dues à l'activité humaine ; faisant l'objet de dérogations quant à l'objectif : bon potentiel se substituant à bon état).

Evaluation DCE	Masse d'eau	Etat 2007	Objectif bon état	Paramètres déclassants DCE :
ME CE mesurées	Le Né (FR18)	Moyen	2021	IBGN et IBD
	Le Né (FRR18_1)	Moyen	2027	IBGN et Nitrate
	L'Arce (FRR18_2)	Moyen	2027	Oxygène et Nitrate
	La Maury (FRR18_4)	Moyen	2027	Oxygène et Nitrate
	Le Beau (FRR18_6)	Mauvais	2027	IPR
	Le Né (FR17)	Bon	2015	
	L'Ecly (FRR18_3)	Moyen	2027	
	Ru du Chadeuil (FRR18_5)	Moyen	2027	
ME CE modélisées	Ruisseau de chez Mathé (FRR18_7)	Mauvais	2027	
	Ruisseau des Fontaines Blanches	Médiocre	2027	
	Le Collinaud (FRR17_1)	Médiocre	2027	
	Ruisseau de la Motte (FRR17_2)	Médiocre	2027	
	« Le Biget » (FRR17_3)	Moyen	2027	



1.3) <u>Description : Géologie, hydrogéologie, hydrologie...</u>

Le Né est un des principaux affluents en rive gauche du fleuve Charente dans sa partie médiane. Il draine un bassin versant topographique de 700 km² situé en partie dans le sud-ouest du département de la Charente et déborde sur le centre-est de la Charente Maritime. Il encadre un réseau hydrographique complexe contenant de nombreux affluents, notamment sur la partie amont. Le relief du bassin du Né est dans son ensemble peu marqué (altitude moyenne de 80 m). Des collines nombreuses et relativement élevées sont présentes sur l'amont du bassin (des sources jusqu'à la limite de la route N10), dans les limites est et sud du bassin, cependant ce relief s'atténue rapidement. Sur la partie médiane, à partir de Lachaise, le Né prend un caractère anastomosé, très méandreux en raison des faibles pentes. La partie aval, à partir de Saint-Fort, est caractérisée par une forte proportion de zones humides potentielles.

L'hydrogéologie du bassin est dominée par les couches du Campanien, substrat argilo-calcaire à forte capacité de réserve en eau, qui affleurent sur la majeure partie du bassin. Sur le haut du bassin du Collinaud et au sommet des collines campaniennes, des mélanges sablo-argileux du Tertiaire sont retrouvés. Enfin les vallées, et principalement celle du Né, sont composées d'alluvions peu perméables en raison de leur faible pente. Les rivières du bassin versant du Né sont associées à une nappe superficielle d'une frange d'altération qui ne permet pas de stocker beaucoup d'eau. Sur certains secteurs amont et médian, les rivières s'assèchent régulièrement en période d'étiage. Les principales pertes sont observées entre Péreuil et Ladiville sur le Né, ainsi que sur l'Ecly aval, la totalité de la Maury, le Regain aval et l'Arce aval. En aval de Pont-à-Brac, en revanche, on observe des résurgences réalimentant le Né. Les connaissances concernant ces sources doivent être approfondies.

Le **territoire** est **essentiellement rural**, à l'habitat dispersé. L'activité agricole domine et la majorité du territoire est occupée par les grandes cultures et la vigne. Quelques prairies témoignent d'une subsistance de l'élevage dans la partie amont. Les surfaces bâties ou industrialisées sont très minoritaires et situées en aval.



1.4) <u>Usages, besoins et enjeux vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques</u>

L'eau potable sur ce territoire est prélevée en eau souterraine issue de la nappe du Turonien (300 à 400m) au niveau de trois captages :

- le captage des **Bruns** à Barret, géré par la commune de Barbezieux,
- la source de Font Chaude à Salles de Barbezieux, géré par le SIAEP de Font Chaude,
- le captage de la **Grand Fond**, géré par le SIAEP de Baignes.

Dans la nappe, les eaux sont de bonne qualité, protégées par des couches imperméables réduisant les transferts de polluants. Cependant, les prélèvements pour l'eau potable ne se font qu'à une vingtaine de mètres, dans des résurgences qui sont influencées par les eaux de surfaces : pollutions diffuses depuis le bassin versant (transferts de polluant notamment pression fortes en produits phytosanitaires) ou pollutions ponctuelles à proximité. Pour pallier à ces dernières, des périmètres de protection sont mis en places autour des captages.

Le Né influence également des captages en eau potable situés à 40 km en aval de la confluence avec la Charente. **Coulonge et Saint Hippolyte** constituent des prises d'eau stratégiques (population desservie et volume prélevé) pour l'ensemble du département de la Charente Maritime et notamment l'agglomération Rochelaise. Ces derniers ont été classés en captages prioritaires (Grenelle) et sont intégrés au sein du programme Re-Sources. Une étude de diagnostic des pressions et de définition d'un programme d'actions pour préserver la qualité des eaux, en partie due aux apports par le Né est en cours. Le périmètre de cette opération s'étend donc sur 78% (aval) du bassin du Né et 71 communes.

L'essentiel du territoire est dominé par l'agriculture (grandes cultures et vignes), qui concentre également l'essentiel de l'activité. Les céréales couvrent environ 40% de la SAU et le tournesol 12%. La vigne est également très développée avec plus de 30% de la SAU et est destinée majoritairement à la production de Cognac. A côté de ces cultures fortement marquées sur le bassin, restent quelques cultures fourragères ou toujours en herbes mais sur des surfaces de plus en plus faibles. L'irrigation est essentiellement réalisée au profit du maïs. La majeure partie des prélèvements est concentrée sur la partie amont du bassin versant.

Bien que l'on ne retrouve pas de grands pôles industriels, il existe sur l'aval du bassin de nombreuses industries (classées Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE) dont 118 distilleries. Ces distilleries sont principalement à l'origine de deux types d'impacts sur le milieu : prélèvements d'eau dans le milieu naturel et les rejets de vinasse (riche en matière organique) dont une grande partie est transmise au centre professionnel Revico et une autre partie est épandue sur les terrains agricoles. Une décharge à Poullignac est également présente sur le bassin de la Maury.

Au titre des activités récréatives et de tourisme liées à l'eau, on peut citer essentiellement la pêche.

La vallée du Né est également le siège d'un site Natura 2000, animé par la LPO et dont l'un des enjeux majeurs est la préservation du vison d'Europe présent sur cette partie du territoire, en lien avec l'amont de la Seugne et de ses affluents, la vallée de la Tude (affluent de la Dronne) et des autres rivières du sud Charente. La cistude est également présente en tête de bassin. Parmi les espèces piscicoles remarquables, on citera le brochet bien présent sur le bassin avec des frayères maintenues. La bouvière est également présente sur le grand canal. Chez les migrateurs, l'anguille remonte jusque sur l'amont du bassin (Condéon) et potentiellement, l'alose et la truite de mer pourraient coloniser le bassin si l'ouvrage des 3 pelles ne constituait le principal verrou de migration.



2) <u>Diagnostic des pressions</u>

2.1) Aménagements du bassin

Ce bassin a été profondément modifié et artificialisé au cours des siècles :

- Du XIII^{ème} siècle au XX^{ème} siècle les moulins utilisent la force motrice du ruisseau, notamment dans le cadre d'une ancienne activité chenèvrière. Plus de 100 moulins sont aujourd'hui encore recensés sur le bassin, dont 80 disposent de droits d'eau. Le Né se présente alors en rivière à bras multiples et est fortement artificialisé.
- Sur l'aval du bassin, aménagement antérieur au XX^{ème} siècle du canal (détournant les eaux du ru des Chintres) destiné au transport de barriques en lien avec l'activité vitivinicole. Dans les années 1970, des travaux sont à l'origine d'un élargissement (surdimensionnement) du lit et d'une suppression de la banquette.
- Années 1970-90:
 - Mécanisation-intensification de l'agriculture (contexte économique de l'après-guerre d'intensification de la production agricole)
 - O Drainage superficiel lors des remembrements: fossés superficiels surdimensionnés, drainage de mouillères et de sources. A ce drainage aérien s'ajoute sur certains secteurs un drainage souterrain. De plus, les haies et autres zones tampon sont en régression. Ces aménagements sur les versants sont à l'origine d'une accélération des écoulements (pouvant également se trouver amplifiés par des modifications climatiques), notamment sur la partie amont du bassin.
 - Création du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Bassin du Né procédant dans un premier temps aux travaux suivants :
 - Recalibrage des cours d'eau et de leurs principaux affluents, pour permettre l'accélération de l'écoulement (canalisation, terrassements...) avec pour conséquences une incision du lit, une érosion régressive sur l'amont du bassin et une déconnexion des annexes hydrauliques (zones humides, recharge des nappes...) et globalement, une perte de l'espace de mobilité se trouvant limitée au lit mineur. Les zones humides de la partie aval se trouvent ainsi aujourd'hui entre 1,5 m et 3 m au-dessus du Né dont elles sont déconnectées à 80 %.
 - Cloisonnement avec étagement du lit par des ouvrages hydrauliques (réfection d'ouvrages, entretiens ponctuels, quelques barrages agricoles) ayant eu pour conséquences le cloisonnement et une migration piscicole freinée, la continuité sédimentaire étant pour l'essentiel préservée par une gestion des ouvrages adaptée. L'ouvrage des 3 pelles, notamment, sur l'aval du bassin, demeurait le principal verrou à la migration piscicole : sa restauration est réalisé en janvier 2014.

L'objectif étant de :

- ✓ pouvoir exploiter les terres au moment des semis de printemps,
- ✓ assainir les zones où l'évacuation par ruissellement est insuffisante,
- √ abaisser la nappe phréatique par drainage dans les terres de qualité présentant encore un excès d'eau pour certaines cultures intensives.
- Années 1980 : Développement de l'irrigation des cultures fortement demandeuses (maïs), aujourd'hui la surfaces des parcelles en maïs est stable mais l'irrigation est en diminution sur le bassin (irrigation en début de campagne). Des questions se posent quant à l'impact de ces ouvrages sur la qualité des eaux souterraines. La réhabilitation des captages agricoles ou particuliers est réalisée au cas par cas, en fonction des dossier déposés auprès de la Direction Départementale des Territoires de Charente (DDT16).



Il en résulte aujourd'hui des conséquences importantes sur le fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques annexes notamment l'augmentation de l'érosion des berges et l'accélération de la circulation des eaux et des étiages sévères en période estivale (liés également aux prélèvements pour l'irrigation). La sinuosité reste importante. Néanmoins, des crues morphogènes associées à de nouvelles modalités d'accompagnement de l'aménagement et de gestion des ouvrages (critères sanitaires et environnementaux de capacité du milieu) par le SIAH du bassin du Né depuis les années 2000 permettent aujourd'hui d'observer la création d'encoches d'érosion par endroits, d'atterrissements sur d'autres, témoins d'une recréation du lit de la rivière

D'une manière générale, les cours d'eau du secteur ont été fortement modifiés et impactés par des aménagements plus ou moins anciens en lien avec des moulins dont les usages premiers ne sont plus forcément en phase avec les usages d'aujourd'hui. Un diagnostic global serait nécessaire pour accroitre les connaissances concernant l'hydromorphologie du secteur et les fonctionnalités des milieux. Le Né dispose, néanmoins, d'un protocole de gestion des ouvrages mis en œuvre sous forme de conventionnements multipartites dans le cadre d'un contrat de bassin.

Plusieurs centaines d'étangs sont essentiellement présents sur l'amont du bassin. Ces ouvrages hydrauliques connectés au réseau hydrographique captent une proportion plus ou moins importante des débits des cours d'eau en période d'étiage qu'ils contribuent à aggraver sur la partie médiane. Ils sont également à l'origine de cloisonnement écologique et sédimentaire, entrainent le réchauffement des eaux et le surdéveloppement végétal par ralentissement des écoulements et concentration des éléments nutritifs drainés par le bassin versant. Ces ouvrages sont soumis au respect du débit réservé. Un inventaire de ces retenues a été commencé par la DDT qui permettra, en autre, de définir une stratégie pour leur gestion. Le bassin du Né est prévu pour 2013. La stratégie de recensement tiendra compte de la restitution des opérations menées sur la Tude.

Le secteur est concerné par les chantiers en cours de l'aménagement de la Ligne ferroviaire Grande Vitesse (LGV) Paris-Bordeaux, potentiellement très impactant, notamment sur les annexes hydrauliques et les affluents.

Le Né est mentionné en liste 1¹ comme ne pouvant plus faire l'objet de mise en place de nouveaux ouvrages. Par ailleurs, les ouvrages existants sur son cours, du moulin de Saint-Pierre (inclus) à sa confluence avec la Charente, sont mentionnés en liste 2² comme devant impérativement être aménagés pour la continuité écologique avant fin 2018.



¹ Liste 1 de l'arrêté du 7 octobre 2013 faisant référence au code de l'environnement : « cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux qui sont en très bon état écologique ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire, sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. »

² Liste 2 de l'arrêté du 7 octobre 2013 faisant référence au code de l'environnement : « cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. »



Les cours d'eau du bassin apparaissent avec une bonne couverture de **ripisylve**, de l'ordre de 95 %. Celle-ci est caractérisée par une largeur moyenne de 2 m à 2,5 m. L'aulne est l'essence dominante sur l'amont et le fresne sur les parties médiane et aval. La ripisylve est le plus souvent stratifiée mais vieillissante, protégée par les bandes enherbées d'une largeur de 5m en moyenne.

En termes d'espèces envahissantes, des espèces végétales et animales sont présentes, leur prolifération étant plus ou moins en lien avec l'aménagement des milieux. Concernant les espèces végétales, la jussie est essentiellement présente en aval de l'ouvrage des 3 pelles et plus ponctuellement, sur un étang de la Maury (affluent du secteur amont du bassin) et sur le Collinaud (affluent du secteur médian). La renouée est présente de façon plus ponctuelle et l'érable negundo sur l'aval. Pour les espèces animales, on citera le ragondin, le rat musqué, les écrevisses de Louisiane à l'origine de perturbations des berges et du fond du lit. Sur le grand canal de l'aval, des perches soleil et du poisson chat sont présents ainsi que le vison d'amérique. Il est à préciser que concernant le vison d'Europe, des aménagements favorisant le franchissement des ponts sont en projet (au sein de sites Natura 2000).

Le SIAH du bassin du Né assure les aménagements et l'entretien des cours d'eau du bassin pour lesquels il a reçu compétence des communes adhérentes. En périphérie du bassin, certaines communes n'ont cependant pas souhaité adhérer au syndicat. Le SIAH du bassin du Né bénéficie en outre du soutien de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières du Département de la Charente (CATER 16) et de la cellule rivière du Conseil général de Charente-Maritime dont le schéma départemental rivière est en cours d'élaboration.



2.2) Gestion quantitative de l'eau à l'étiage

L'irrigation, fortement développée dans les années 1980 sur ce secteur, en complément des travaux d'assainissement des parcelles et de leur mise en valeur, seraient à l'origine d'une aggravation de la sensibilité structurelle de la rivière aux étiages. Les **étiages sévères** sur ce sous-bassin proviennent ainsi majoritairement :

- D'une sensiblité hydrogéologique du bassin aux assèchements, illustrée par l'aménagement des moulins à eau sur des biefs secondaires et l'ancienne complémentarité de ces derniers avec des moulins à vent pour les activités des meuniers;
- Des modifications physiques du bassin versant ayant contribué à augmenter la perméabilité du fond du lit de la rivière ;
- D'une aggravation due aux prélèvements pour l'irrigation en période d'étiage essentiellement réalisé au profit du maïs.

2.3) Crues et inondations

La crue est le débordement d'un cours d'eau de son lit mineur vers son lit majeur et fait partie du fonctionnement naturel et cyclique du cours d'eau.

Lorsque cette crue est croisée avec une vulnérabilité humaine (enjeux humains, biens immobiliers, réseaux de transport, activités économiques...), on parle d'inondations, plus ou moins impactantes.

Les aménagements physiques ont également des conséquences sur les inondations, les crues peuvent être remarquables mais ne sont susceptibles d'occasionner des risques sanitaires que de façon **exceptionnelle localement**. C'est surtout sur l'aval du bassin que les eaux du Né, se conjuguant avec celles de la Charente, peuvent causer des dégâts sur les habitations. 250 à 300 habitations se situent aujourd'hui en zone inondable. C'est le cas de l'ensemble des moulins de la vallée et de ses affluents. A Blanzac, le risque est sous la dépendance à la fois du ruissellement depuis le bassin (amplifié par les aménagements sur les versants) et des manipulations d'ouvrages. Pour le reste, la gestion hydraulique est principalement concernée. A Ladiville, Saint-Médard, Lachaise et Celles, certaines habitations sont concernées. Ars et Gimeux dans le secteur des marais de l'aval sont également fortement concernées avec entre 50 et 60 maisons potentiellement impactées.

Enfin, il est à noter que l'évacuation accélérée des eaux, en période de crue, **contribue aux inondations de Saintes par la Charente** grossie des eaux du Né.



2.3) Pollutions et état qualitatif de l'eau et des milieux aquatiques

La présence des grandes cultures (au détriment des prairies en bords de cours d'eau) et des vignes ainsi que l'utilisation d'intrants associées sont à l'origine de **pollutions diffuses** sur le bassin versant.

Pesticides

Le Né apparait notamment comme un bassin fortement contributeur à la pollution de la Charente notamment par les **pesticides** (Groupe Régional d'Actions pour la lutte contre les produits Phytosanitaires - GRAP Poitou-Charentes), en particulier sur l'aval du bassin.

En effet, on retrouve en amont du bassin versant des taux de quantification en molécules de **désherbage grandes cultures** élevés telles que l'atrazine (interdit depuis 2003), métalochlore, simazine (interdit depuis 2003), DMTA-p, bentazone. Lorsqu'ils sont recherchés, les produits de dégradation de l'atrazine sont quantifiées systématiquement $> 0.1 \mu g/l$. La question se pose concernant l'origine des produits interdits avec la possible existence de réseaux parallèles de distribution.

En aval, les taux de quantifications sont plus faibles mais le nombre de molécules quantifiées est plus important. Des molécules de **fongicides** (mancozèbe et Dimétomorphe) sur vignes ainsi que des molécules utilisées en **désherbage sur vignes** (aminotriazole et le glufosinate) sont plus régulièrement détectées. Les aménagements pratiqués sur le bassin lors des dernières décennies tel que les arasements des haies, les dispositifs favorisant le ruissellement des eaux, le remembrement agricole ont limité la capacité de rétention et d'épuration du milieu et ont accru la vulnérabilité notamment sur les têtes de bassin. Les actions pour diminuer ces pollutions devront concernées non seulement les intrants eux-mêmes mais également les facultés de transferts du milieu, en favorisant le ralentissement des écoulements.

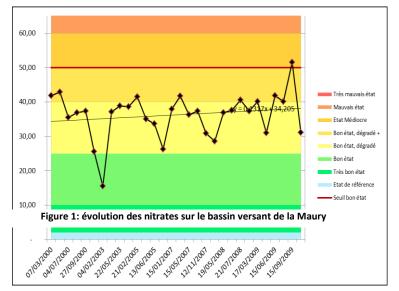
Une partie de ces pesticides peut également être d'origine non agricole (entretien des espaces publics, réseaux de déplacements, jardiniers, particuliers...). Cependant, seulement 10 % des produits vendus sont pour des utilisations non agricoles.

Un **Programme d'Actions Territorialisées** pour limiter l'impact des pesticides vis-à-vis de l'état la ressource en eau et des milieux aquatiques a été conduit et animé par la chambre d'Agriculture de la Charente depuis (2009-2012) et est actuellement en cours d'évaluation.



Nutriments et matières organiques

Les **nitrates** sont surtout présents sur l'amont des cours d'eau : les nappes alimentant les sources apparaissent en effet très chargées. L'autoépuration par la végétation des rivières est ensuite à l'origine d'un abattement (consommation) de ces concentrations même si des apports par le bassin versant restent possibles. En moyenne sur le Né, ces concentrations sont de l'ordre de 30 à 40 mg/l Quelques pics



légèrement supérieur à 50 mg/l affectent la Maury et le Beau. Les grandes cultures couvrent la majeure partie de ces secteurs. Quelques prairies subsistent en fond de vallées mais le déclin de l'élevage provoque le retournement progressif de ces prairies.

Ce sont les secteurs d'élevage qui sont le moins affectés par les problèmes de nitrates. Ils sont remplacées par des surfaces céréalières. Celles-ci sont à l'origine de :

- sur fertilisation;
- présence de sols nus en périodes pluvieuses;
- aménagements : arasement des haies, fossés...

L'ensemble de ces facteurs contribuent par apport puis par transport accéléré vers la rivière aux fortes concentrations observées.

Des apports phosphorés sont également recensés ponctuellement.

Des **pollutions organiques importantes** sont constatées sur plusieurs points du bassin versant du Né. Certaines s'accompagnent d'apports minéraux azotés (nitrites, ammonium) et phosphorés (orthophosphates) et tracent alors le plus souvent l'impact de rejets d'assainissement. Ces pollutions organiques peuvent avoir de multiples origines qui nécessiteraient pour certaines des explorations complémentaires :

- érosion des sols (déstructuration du complexe argilo-humique en partie lié à l'utilisation de pratiques intensives) et l'entrainement des particules facilité par la suppression d'obstacles à l'écoulement par les éléments végétaux structurants du paysage tels que boisements, haies, ripisylves...
- impact des effluents d'élevage et de l'accès de troupeaux d'élevage aux cours d'eau (ponctuel)
- rejets d'eaux issues des eaux usées domestiques issus de l'assainissement; les pollutions organiques s'accompagnent alors généralement d'apports minéraux azotés (nitrites, ammonium) et/ou phosphorés (orthophosphates):
 - collectif bien que certains secteurs bénéficient d'améliorations liées à de nouvelles stations d'épurations - STEP (Barbezieux),
 - o non-collectif sur les habitats dispersés ou les petits bourgs, majoritaires sur ce territoire essentiellement rural. D'après les données connues, environ 60 à 80 % de dispositifs non collectifs n'épurent pas suffisamment. Au-delà de la conformité (différence entre point noir et non-conformité) des questions se posent sur l'efficacité des systèmes en termes d'impact vis-à-vis des milieux aquatiques. Un point important concerne également leur pérennité (entretien,...).
- impact des eaux pluviales pouvant se charger de trop-pleins des réseaux de collecte des eaux usées lors des fortes mises en charge (facteurs climatiques et liés à l'aménagement du territoire),
- sur l'aval du bassin, gestion des effluents de vinification et de la distillation.



Métaux

Des pollutions métalliques sont ponctuellement recensées :

- du cadmium en amont de la confluence avec l'Arce dont l'origine *a priori* non agricole, reste incertaine (fond géologique ?)
- du zinc et du cuivre sur la Maury (incertaine ? traitements viticoles ? Décharge ?)
- du mercure en aval du Beau dont l'origine, *a priori* non agricole, reste incertaine (cependant à relativiser, le niveau de norme étant proche du seuil de détection)

2.5) Hydrobiologie

Les assecs réguliers sur de nombreux sites du bassin du Né combinés, selon les secteurs, à des faciès lentiques également en raison des aménagements de ces cours d'eau et à des pressions organiques plus ou moins importantes, sont à l'origine de **dégradations des indices hydrobiologiques**.

Le colmatage constaté globalement sur les milieux aquatiques est à l'origine d'une faible diversité des substrats biologiques et les taxons les plus polluosensibles ne peuvent supporter la charge organique héritée des rejets exogènes (eaux usées) ou de la dégradation de la biomasse produite par l'écosystème en surproduction estivale en raison d'apports nutritifs excessifs comme en témoignent les compositions des listes floristiques de diatomées (nitrates, phosphates) et de conditions d'écoulement réduites.

Cependant, l'état reste globalement bon (voire très bon dans certains cas) concernant l'indice diatomique (niveau d'eutrophisation qui demeure contenu). En revanche, les conséquences des faibles écoulements et des rejets organiques (via notamment le colmatage des substrats) sur les peuplements de macroinvertébrés et de poissons sont plus ou moins visibles selon les secteurs.

La gestion intégrée et le contrat territorial du bassin du Né : une anticipation de futurs outils relais opérationnels locaux du SAGE Charente ?

Sur la base de l'ensemble de ces constats, le **SIAH du Né** a initié et porte depuis 2007 une animation de la **gestion intégrée** du bassin du Né. Il s'agit d'une initiative volontaire, originale et innovante unique sur le périmètre du SAGE Charente. Elle repose sur une approche globale et concertée associant l'ensemble des acteurs locaux autour des liens entre les enjeux et pressions sur l'eau et les milieux aquatiques sur le sousbassin. La démarche, similaire à celle du SAGE Charente mais conduite à l'échelle d'un sous-bassin et sans formalisation, est sans conteste à valoriser dans le cadre de l'élaboration, puis de la mise en œuvre du SAGE Charente sur ce sous-bassin. Ainsi, le présent document de diagnostic de sous-bassin s'appuie sur et s'articule avec les documents de diagnostic et de bilan de la gestion intégrée du bassin du Né.

Dans la continuité de l'animation de gestion intégrée du bassin du Né, un **contrat territorial du bassin du Né** devrait être mis en place à partir de 2014. Il aura pour objectif de formaliser, de façon contractuelle, les acquis de la démarche de gestion intégrée, les objectifs partagés, les moyens à mettre en œuvre, les indicateurs retenu... Potentiellement, il s'agit d'un outil de relai opérationnel des orientations futures du SAGE Charente appliqué au bassin du Né.



3) Synthèse de diagnostic de sous-bassin

- Un bassin structurellement déficient : système hydrogéologique karstifié complexe et encore mal connu
- Un bassin fortement aménagé et artificialisé (étangs, moulins) de longue date.
- Des travaux de reprofilage, recalibrage et drainage en lien avec l'intensification de l'agriculture en parallèle d'une imperméabilisation croissante par extension urbaine au cours des années 1970, 90 qui ont amplifié les risques d'inondation en aval (en période hivernale de fortes pluies) et le déficit quantitatif sur l'ensemble du bassin, également impacté par le développement de l'irrigation dans les années 1980
- Des pratiques agricoles en grandes cultures également à l'origine d'apports d'intrants (amendements, phytosanitaires) et de suppression des éléments du paysage, constituant des freins à l'écoulement et des facteurs de rétentions dans les sols des molécules d'intrants, dont le transfert vers l'eau et les milieux aquatiques est alors favorisé
- Une forte présence de la vigne (cognaçais) sur l'aval du bassin, à l'origine d'une forte utilisation de phytosanitaires et d'activités industrielles vitivinicoles potentiellement sources de rejets organiques et de perturbations thermiques sur les milieux aquatiques
- Des pratiques agricoles intensives (grandes cultures, vigne) et non agricoles (emploi de phytosanitaires pour l'entretien espaces publiques, particuliers) favorisant la déstructuration du complexe argilo-humique des sols, en diminuant le potentiel de biodégradation et d'autoépuration et favorisant l'entrainement des particules vers les cours d'eau par lessivage voire érosion
- Des rejets organiques fréquemment identifiés sur le bassin en provenance d'eaux usées domestiques insuffisamment traitées (assainissement collectif et non collectif) ou via les eaux pluviales
- Des pollutions métalliques qui restent à préciser, aux origines incertaines (Cd, Zn, Cu, Hg) même si des impacts de décharges ou un lien avec des accumulations anciennes dans les sols (culture de la vigne) sont suspectés
- Des conséquences globales des dégradations sur les usages et enjeux locaux et en aval de la confluence avec le fleuve Charente (quantitatives sur les inondations à Saintes, qualitatives sur les captages AEP de Coulonge et Saint-Hyppolyte)
- Un potentiel et des enjeux forts en termes de biodiversité liée aux cours d'eau et aux milieux aquatiques (vison d'Europe, brochet, migrateurs...)
- Des programmes d'action en cours associant de nombreux acteurs du bassin (basés notamment sur la communication, l'adhésion et le partage, appropriation) sur des enjeux et problématiques à l'échelle du territoire : PAT Phytos, Natura 2000, programmes de revalorisation des cours d'eau et milieux aquatiques associés (...), encadrés par une démarche de gestion intégrée animée par le SIAH du bassin du Né, déclinaison locale préalable à la démarche planificatrice du SAGE et en cours d'évolution vers un outil opérationnel territorial de contrat de bassin.

